



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Protocole pour l'insertion professionnelle des étudiants

Université Paris-Est Créteil

mardi 25 février 2014

➤ Préambule

Bien que s'améliorant depuis peu, la situation de l'emploi des jeunes en France est caractérisée par les difficultés à atteindre un emploi stable, en particulier pour les peu diplômés et dans certaines filières tertiaires. De multiples facteurs sont à la source de ces difficultés, qui sont aussi constatées, avec une intensité variable, dans les autres pays développés.

Plaçant la jeunesse au cœur de ses priorités, le gouvernement a précisé les défis à relever pour favoriser l'accès des jeunes au marché du travail. Il a engagé des politiques publiques innovantes et ambitieuses avec, notamment, le contrat de génération, les emplois d'avenir et la garantie jeunes.

La situation des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur mérite une attention ad hoc, alors que plus de 7 jeunes sur 10 obtiennent désormais le baccalauréat. Or, si le diplôme demeure un atout majeur pour réussir son insertion professionnelle, les trajectoires s'avèrent de moins en moins rectilignes et les situations difficiles sont fréquentes. En particulier, l'accès au premier emploi est souvent précédé de périodes de chômage et caractérisé par la multiplication des stages et des contrats courts. Ces difficultés sont accentuées pour les jeunes sortis sans diplôme de l'enseignement supérieur et pour ceux qui ne se sont pas préparés à l'entrée sur le marché du travail.

Ce constat a conduit le service public de l'enseignement supérieur à développer des compétences en matière d'« orientation, [de] promotion sociale et [d']insertion professionnelle », selon les termes de l'article 7 de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche. Dans ce cadre, les acteurs du service public de l'emploi : Pôle emploi, Missions locales et APEC viennent en appui des actions développées par les services universitaires en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle des étudiants. Ce partenariat, qui présente des qualités hétérogènes selon les territoires, reste à développer.

Le Comité interministériel de la jeunesse, réuni le 21 février 2013, vise précisément à la mesure 16 du « plan priorité jeunesse », le renforcement d'un partenariat entre l'université, les acteurs du service public de l'emploi et le monde économique afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à la sortie de l'enseignement supérieur par une meilleure connaissance du marché du travail et des techniques de recherche d'emploi.

Dans ce cadre, le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et Du dialogue social et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont décidé la création du comité « Sup'emploi », pour approfondir les questions liées à la transition entre les études et l'emploi avec l'ensemble des parties prenantes, étudiantes, socio-économiques, expertes et institutionnelles et concevoir dans la concertation des réponses concrètes.

➤ Objectif du protocole

Les signataires de ce protocole déclarent leur volonté commune de coopération opérationnelle, pour rapprocher les établissements d'enseignement supérieur du service public de l'emploi. L'objectif consiste à s'assurer que chaque jeune sorti de l'enseignement supérieur – diplômé ou non, de bac à bac + 8 – puisse bénéficier d'un accompagnement vers une insertion professionnelle adaptée à ses besoins et avoir accès pour cela à une offre lisible de services sur chaque territoire. Cette initiative s'inscrit ainsi dans la démarche européenne de garantie pour la jeunesse.

Les partenaires conviennent d'engager une démarche concertée et cohérente visant notamment à :

- Intensifier les liens entre l'orientation scolaire et universitaire et les carrières professionnelles à venir ;
- Préparer plus systématiquement les jeunes aux démarches d'entrée sur le marché du travail et permettre une continuité de la démarche entre l'avant et l'après-diplôme ;
- Appréhender globalement l'insertion sociale et le parcours vers l'autonomie des jeunes, en particulier pour les moins favorisés ;
- Impliquer directement les jeunes et leurs représentants dans la construction et le déploiement des politiques publiques pour répondre à ces défis ;
- Amplifier les échanges entre les parties prenantes dans une logique de formation croisée, pour mieux comprendre les enjeux et le contexte de chacune et favoriser ainsi l'optimisation de chaque offre de services et de la cohérence d'ensemble.

➤ Engagements

L'enjeu consiste à structurer et coordonner les offres de services des acteurs du service public de l'emploi et des BAIP en mobilisant l'ensemble des outils les mieux adaptés aux besoins des étudiants.

➤ La Conférence des présidents d'université (CPU)

La CPU est régie depuis 2007 par l'article L233-2 du code de l'éducation. Elle rassemble notamment les responsables des 75 universités, des 3 universités de technologie, des 3 instituts nationaux polytechniques, des 4 écoles normales supérieures et des grands établissements. Son rôle est de représenter et défendre les intérêts des 129 établissements d'enseignement supérieur qu'elle regroupe. Elle travaille en relation étroite avec les réseaux universitaires dont la Conférence universitaire en réseau des responsables de l'orientation et de l'insertion professionnelle (COURROIE), et avec tous les réseaux qui concourent à la mission d'insertion professionnelle des Universités.

En articulation avec les politiques de site en émergence, les universités entendent accentuer leurs efforts pour préparer les étudiants à l'entrée sur le marché du travail :

- Favoriser la mise en situation pré professionnelle de tous, en particulier par le développement de stages intégrés aux formations ou de formations en alternance ;
- Permettre le discernement de compétences acquises au cours des cursus ;
- Développer les réseaux d'anciens ;
- Faire découvrir le marché du travail et ses règles, sensibiliser les étudiants au ciblage et aux codes de présentation de leurs candidatures ;
- Identifier les étudiants rencontrant des difficultés et les orienter vers des réponses adaptées à leur situation ;
- Faire connaître les missions et les offres de services des acteurs du SPE.

➤ Les missions locales

Présidées par un élu local, les 450 missions locales assurent depuis 1982 l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, au travers des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement global. Elles prennent en charge et apportent des solutions aux jeunes en matière sociale, de santé, de mobilité, d'accès à la culture et à la citoyenneté et d'accès à l'emploi. Elles accueillent chaque année 300 000 titulaires du baccalauréat au moins (112 000 jeunes du niveau 3), soit un quart des bénéficiaires de leurs actions.

Dans le respect de leur autonomie, elles s'engagent à :

- Se rapprocher des établissements d'enseignement supérieur de leur territoire, pour :
 - ✓ mieux les informer sur leur offre de services ;
 - ✓ proposer un accompagnement et des solutions pour les jeunes en risque de décrochage ou ayant déjà quitté les études supérieures avant l'obtention de leur diplôme et faire connaître leur offre de services, en particulier auprès des jeunes inscrits en premier cycle.
- Accompagner les jeunes de moins de 26 ans sortis de l'enseignement supérieur dont l'insertion professionnelle pose également des difficultés d'ordre social, soit directement, soit en coordination avec Pôle emploi dans le cadre du partenariat renforcé.

➤ Pôle Emploi

Pôle emploi est l'acteur central du service public de l'emploi. Il dénombre, en juin 2013, 386 484 jeunes (*demandeurs d'emploi en fin de mois toutes catégories - Source STMT-Pôle emploi*) âgés de moins de 26 ans et titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au baccalauréat, dont 80 000 inscrits diplômés au niveau 3 et 42 200 diplômés de niveaux 1 et 2.

Pôle emploi entend intensifier ses partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur en vue de :

- Appuyer les services universitaires dans la construction ou le développement de leurs actions de préparation des jeunes à l'insertion professionnelle ;
- Renforcer les collaborations entre les services études et statistiques de Pôle emploi et des établissements d'enseignement supérieur afin de partager la connaissance du marché du travail et des filières et métiers porteurs ;
- Encourager les étudiants à utiliser les services en ligne de Pôle emploi et à explorer les autres services offerts par Pôle emploi qu'ils pourront solliciter au cours de leur recherche d'emploi ;
- Contribuer au développement des formations supérieures en alternance, notamment comme solution pour les jeunes qui envisagent d'arrêter leurs études pour raisons financières, et plus généralement, apporter son concours à la professionnalisation des études ;
- Informer les étudiants des manifestations emploi organisées par Pôle emploi voire conjointement avec les établissements ;
- Accompagner les jeunes sortis de l'enseignement supérieur et inscrits comme demandeurs d'emploi.

➤ L'APEC

L'APEC est un organisme paritaire dont les principales missions sont l'accompagnement et le conseil aux cadres tout au long de leur parcours professionnel et aux jeunes issus de l'enseignement supérieur pour préparer la recherche de leur premier emploi. Elle propose également aux entreprises des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion des compétences internes.

28 000 jeunes diplômés, dont 90% au niveau d'un bac+4 et plus (master, écoles d'enseignement supérieur...), bénéficient directement de ses services, représentant le quart du public total accueilli.

Elle s'engage à :

Renforcer sa présence auprès des campus, notamment auprès des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, pour encourager les étudiants de bac+4 et plus à anticiper leur entrée sur le marché du travail ;

- Maintenir son effort de conseil et d'accompagnement auprès des étudiants en fin de cycle et des jeunes diplômés, inscrits ou non comme demandeurs d'emploi ;
- Prêter une attention particulièrement soutenue à l'accompagnement des docteurs, dont il convient de mieux faire valoir les compétences professionnelles et de diversifier les débouchés et les carrières.

➤ Mise en œuvre

Un premier appel à projets sera lancé rapidement à l'issue de la signature du protocole, afin de décliner ces engagements en actions sur les territoires.

Les signataires prévoient de prolonger cet accord cadre en termes opérationnels d'ici l'été 2014.

➤ Signataires



Michel Sapin
Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Formation professionnelle
et du Dialogue social

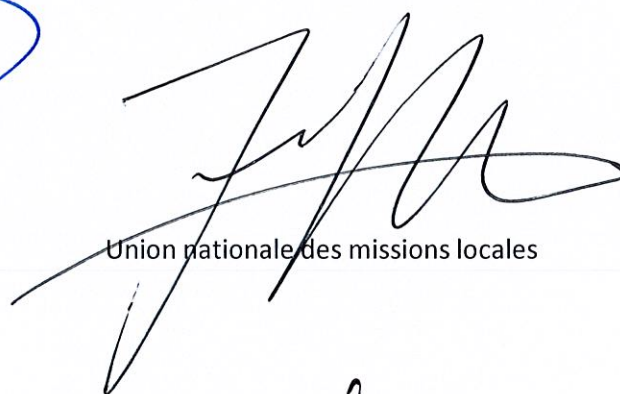


Geneviève Fioraso
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

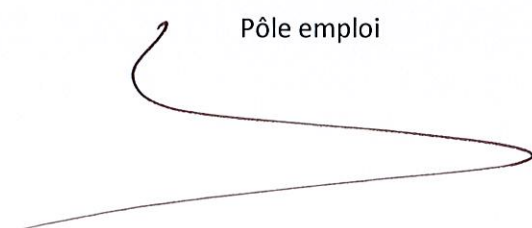
Conférence des présidents d'université



Conseil national des missions locales



Union nationale des missions locales



Pôle emploi



APEC